

VILLE DE TOURBES
COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 FÉVRIER 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le mardi 17 février à 17h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents : 12 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mr Michel VINCENT 2^{ème} Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3^{ème} Adjoint

Mmes Carole BONNET, Marie-Carmen LOPEZ, Sylvie MEUNIER,

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ, Didier LOUSTALET, Luc MARCO, Lionel PUCHE

Absents excusés : 7 membres (dont 4 pouvoirs)

Mélanie MUR 1^{er} Adjoint (pouvoir donné à Michel VINCENT)

Mr Frédéric SERVELLERA 4^{ème} Adjoint (pouvoir donné à Cristelle MORENO)

Mme Christine RENAUDEAU (pouvoir donné à Richard BORON)

Liliane DAMIENS (pouvoir donné à Christian LOPEZ)

Angélique GAURET

Alix PICHON-MATHIEU

Guillaume ROUSSILLON

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

- 1) **L' Approbation du Compte Rendu** de la séance du 29 janvier 2015 n'ayant pas été mise à l'ordre du jour il a été décidé de la repousser lors de la prochaine séance du Conseil Municipal dont la date n'est pas déterminée à ce jour.
Par contre un assez long débat s'est instauré sur la pertinence de faire par séance du Conseil Municipal un CR (Compte Rendu) et un PV (Procès Verbal) car les quatre membres de l'opposition n'ont pas admis, pour la séance du Conseil Municipal du 30 janvier, avoir reçu 2 versions du CR, une première version assez rapidement qui pour eux reflétait la réalité des débats et ensuite une deuxième version beaucoup plus condensée et pas du tout fidèle à la réalité.

2) Convention avec le Conseil Général pour l'assistance technique gestion assainissement.

Le Conseil Général se propose comme chaque année de nous aider dans l'assistance technique de la gestion de l'assainissement de notre station d'épuration.

Il est important de savoir que nous devons obligatoirement réaliser 12 prélèvements par an (1 par mois) et que le Conseil Général en prend 4 à sa charge compris dans le montant total de la convention qui doit être signée entre eux et la Mairie.

En conséquence 8 prélèvements par an sont à notre charge. Il nous faut trouver un organisme pour réaliser ces 8 prélèvements. Un devis a été demandé à la SAUR .

Jusqu'à présent les 12 prélèvements réglementaires étaient réalisés et payés par le Conseil Général.

Mr le Maire procède à la lecture complète de la Convention qui ne présente aucune surprise.

Le montant total de cette convention d'assistance s'élève à 1230,60€ TTC.

Il est également important de noter que pour les 8 prélèvements à notre charge le montant serait entre 1000 et 1200€ TTC par prélèvement.

Délibération pour la signature de la convention avec le Conseil Général pour un montant total de 1230,60€ TTC :

Vote : unanimité des présents (12) et des pouvoirs (4) soit 16 pour .

En fin de séance Mr Lionel PUCHE remet à Mr le Maire une lettre de la part des 4 membres de l'opposition dans laquelle ils demandent que pour l'avenir la date des prochaines séances du Conseil Municipal soient définies et annoncées au moins une semaine à l'avance.

L'Ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 18H35